

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que suite à la réunion de la Commission travaux en date du 15 Octobre 1981, il a été proposé de modifier le parking de la M.J.C. afin de le rendre plus fonctionnel. De ce fait, les travaux envisagés auraient pour conséquence d'entraîner une moins-value d'un montant T.T.C. de 4 459 F 40 au lot N° 13 "Espaces verts".

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer, avec l'entreprise KEIP de MORHANGE 57340, titulaire du lot N° 13 "Espaces verts" de la construction de la M.J.C., par marché du 19 Janvier 1981, approuvé par M. le Préfet de M. & M. le 5 Février 1981, un avenant N° 6, d'un montant total en moins-value de : 4 459 F 40 T.T.C.

- précise que ledit avenant N° 6 portera le montant du marché de base de 22 393 F T.T.C. à 17 933 F 60 T.T.C.